

L'ANNUAIRE DES PRESTATAIRES BIODÉCHETS SARTHOIS



LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS. POURQUOI, COMMENT ?

LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET À VENIR



EN SAVOIR PLUS

Depuis le 1er janvier 2023, les entreprises qui produisent plus de cinq tonnes de biodéchets par an ont l'obligation de les trier et de les valoriser par compostage et/ou méthanisation. A compter du 31 décembre 2023, cette réglementation s'étend à tous les producteurs, ménages et professionnels, sans seuil minimum (loi AGECE, 2020).

ON VOUS EXPLIQUE



Les groupements de communes (communautés de communes, communautés urbaines, d'agglomération, métropoles...) ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une compétence obligatoire. La prise en charge des déchets des professionnels ne relève pas de la compétence des collectivités, c'est pourquoi il est nécessaire de se tourner vers un tiers privé pour réaliser cette prestation.

COMPÉTENCE OU PRESTATION ?

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

➤➤➤ ACCEPTENT LES DÉCHETS VERTS EN DÉCHÈTERIE

Actuellement, aucune solution n'a été mise en place par les communautés de communes en ce qui concerne la gestion des biodéchets alimentaires des professionnels. Cependant, certaines déchèteries acceptent les déchets verts (parcs et jardins) - et non les biodéchets alimentaires - des professionnels soit contre une tarification spéciale soit à la limite d'un certain nombre de passages à l'année. Les détails sont à retrouver auprès de l'intercommunalité où est située votre entreprise.

LE MANS MÉTROPOLE

La communauté urbaine du Mans n'a pas la compétence de gestion des déchets des professionnels. Pour gérer vos biodéchets, le recours à un prestataire dédié et expert est donc nécessaire.

➤➤➤ PROPOSENT D'AUTRES SERVICES

L'Orée de Bercé Belinois organise régulièrement des soirées d'information sur le compostage à l'issue de laquelle sont distribués des composteurs individuels. Ces événements sont ouverts aux professionnels gratuitement.

La communauté urbaine d'Alençon aide les professionnels à l'installation de composteurs, effectue un suivi de ceux-ci et propose des formations pour le personnel.



LES PRESTATAIRES PRIVÉS

»»» COLLECTENT VOS BIODÉCHETS

En faisant appel à un prestataire privé, celui-ci va mettre en place avec vous une solution de collecte pour vos biodéchets. Cette solution passera par la mise à disposition de contenants, en location ou en achat, pour collecter en interne et stocker les biodéchets avant leur prise en charge. Le prestataire qui collecte et transporte les biodéchets doit avoir une déclaration de transport par route de déchets dans chaque département où il passe.

»»» VALORISENT VOS BIODÉCHETS

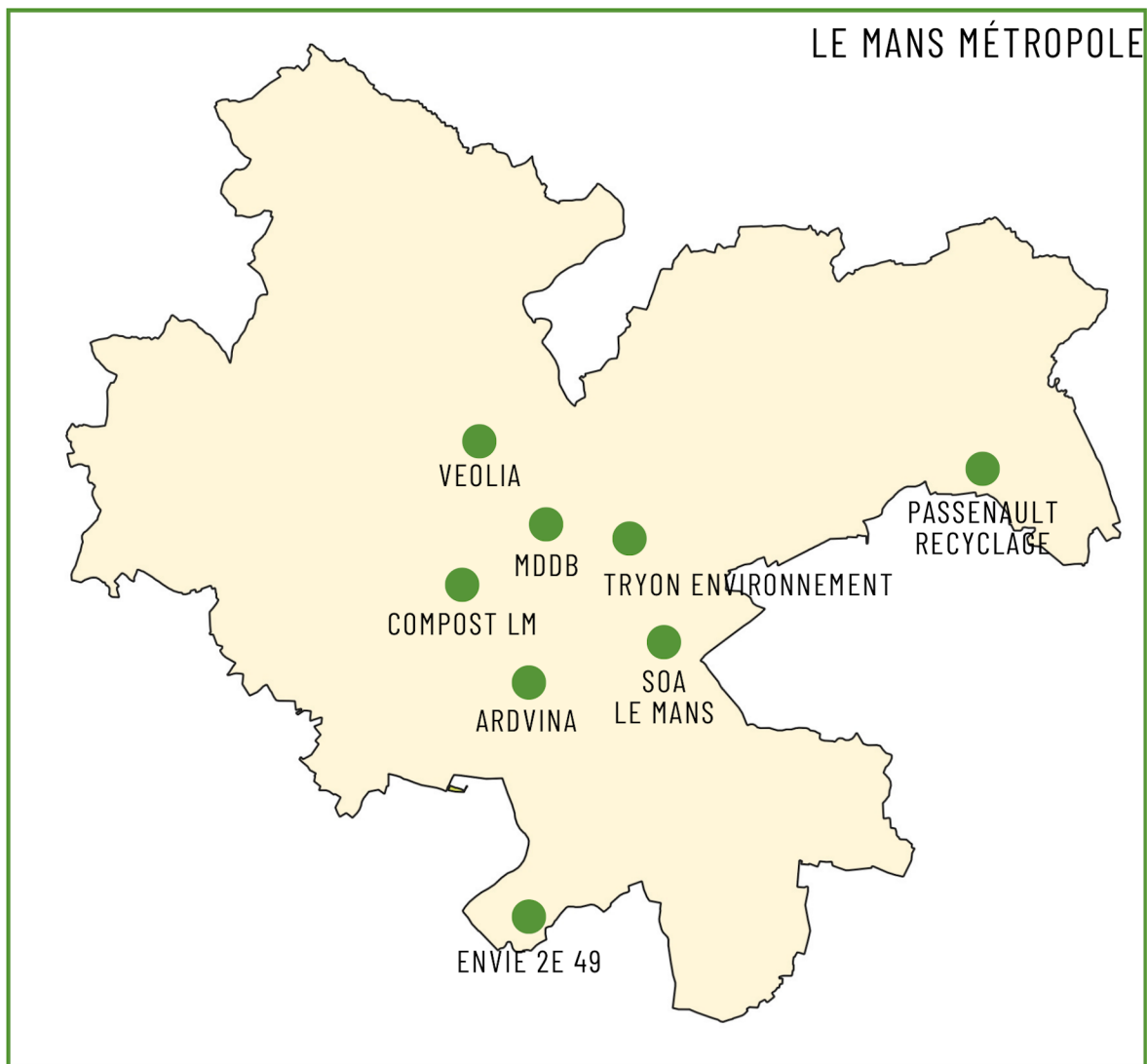
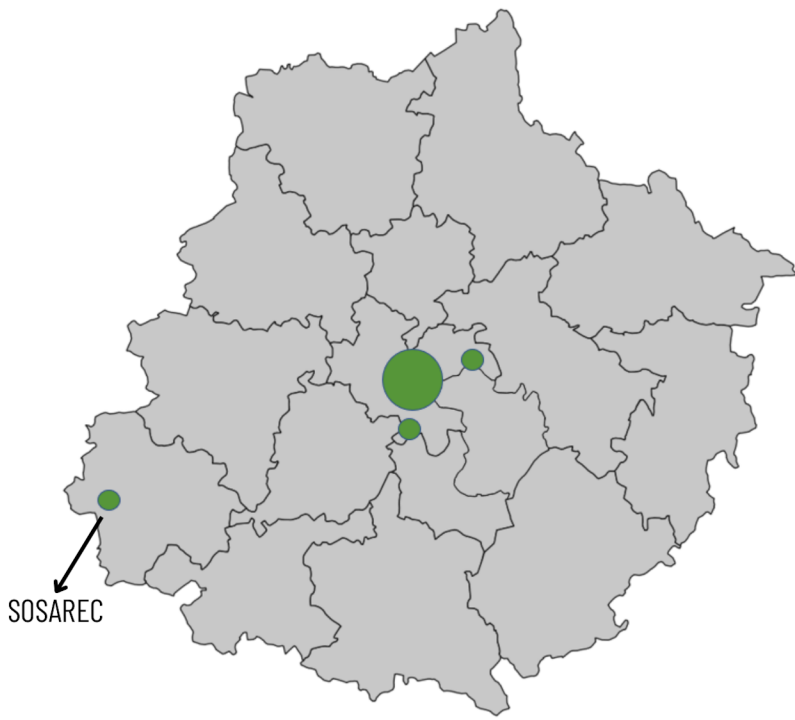
La collecte séparée de vos biodéchets permet à votre prestataire de les faire valoriser par valorisation matière (via une plateforme de compostage) ou par valorisation énergétique (via une unité de méthanisation, par exemple). Un prestataire de collecte de biodéchets a généralement un exutoire référent. Si, en tant que professionnel, vous choisissez de gérer la valorisation de vos biodéchets in situ, c'est-à-dire par compostage individuel de proximité, il faudra faire appel à un maître composteur. L'expertise de ce dernier permettra la bonne évolution de votre compost.

LE CONSEIL DE L'EXPERT

Au delà du facteur économique, le choix du prestataire privé peut s'axer sur la solution de valorisation qu'il propose. Une valorisation par compostage est préférable d'un point de vue écologique, mais la méthanisation reste une option viable.

»»» COLLECTENT ET VALORISENT VOS BIODÉCHETS

Certains prestataires collectant les biodéchets disposent de leur propre solution de valorisation.



LOCALISATION DES PRESTATAIRES PRIVÉS POUVANT COLLECTER ET/OU VALORISER LES BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS



Société	Contact	Coordonnées	Collecte	Valorise	Zone d'intervention
ARDVINA	Antoine DEBELLE	https://ardvina.com/ antoine@ardvina.com	Oui, en vélo cargo.	Oui (compost).	Sarthe.
VEOLIA	Cécile LECOMTE	https://www.veolia.com/fr cecile.lecomte@veolia.com	Oui.	Oui.	Sarthe.
COMPOST LM	Gabrielle CESSELIN	compostlm@yahoo.com	Oui, en vélo cargo.	Oui (compost).	Le Mans Métropole.
SOA Le Mans	Lydie BLOND	https://agence.sarp-centreouest.fr/19-soa-le-mans 02 43 50 25 34	Oui, par véhicule porteur ou pompeur.	Oui.	Sarthe.
ENVIE 2E 49	Hortense ROCHER	https://www.envie2e-49.fr/ 02 41 48 42 21 ou 06 20 72 11 73	Oui.	Oui (méthanisation)	Sarthe.
TRYON Environnement	Vincent LUONI	https://www.tryon-environnement.com/ vuoni@tryon-environnement.com 06 56 66 95 46	Oui, sauf déchets verts.	Oui, sauf déchets verts.	Le Mans Métropole.
Mddb	Alexandre POHU	www.mddb.fr contact@mddb.fr 02.43.27.02.25	Oui.	Non.	Sarthe et départements limitrophes.
PASSENAUD RECYCLAGE	Stéphanie BOBET	www.passenaud.fr sbobet@passenaud.fr 02 43 54 12 54	Oui.	Oui.	Sarthe.
SOSAREC	Stéphanie BOBET	www.passenaud.fr sbobet@passenaud.fr 02 43 54 12 54	Oui.	Oui.	Sarthe.

CONCLUSIONS

»» EN SAVOIR PLUS

N'hésitez pas à nous contacter pour faire un point sur vos déchets et notamment sur le gaspillage alimentaire.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LE MANS-SARTHE

Pôle Transition Ecologique



Cibles : commerces, entreprises de service, industries

Thématiques : gestion des déchets et filières de valorisation, filières locales de réemploi, biodéchets et antigaspi, écoconception de produits...

Angélique BARRE : angelique.barre@lemans.cci.fr

02.43.21.00.31

Camille LECHEVALLIER : camille.lechevallier@lemans.cci.fr

07.62.65.87.71



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT SARTHE

Pôle Développement Durable

Cibles : entreprises artisanales : bâtiment, services, fabrication, alimentation

Thématiques : diagnostics déchets, transition écologique, flux ; labellisations (Répar'Acteurs, Eco-défis, Imprim'Vert)

Virginie GARRY : vgarry@artisanatpaysdelaloire.fr

06.49.24.31.47

Adrien DEBENNE : adebenne@artisanatpaysdelaloire.fr

07.86.75.76.56

PAYS DU MANS

Pôle Développement Durable



Cibles : tout type d'entreprises situées sur le Pays du Mans

Thématiques : synergies inter-entreprises, filières locales de réemploi, déchets du bâtiment, mutualisations...

Léa RAGAIN-MARION : lea.ragain-marion@paysdumans.fr

07.64.75.90.43

Soutenu par

